Litige avec un loueur de bateau

Par **joandcha**, le **12/08/2005** à **11:46**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec un loueur de bateau.
En effet le contrat prévoit que si le bateau n'est pas rendu avec le carburant au maximum il nous enverrait la facture.
Sachant cela nous avons rendu le bateau avec le carburant au maximum. et quel fut notre surprise lorsque nous avons recu une belle facture de 130 euros concernant le carburant.

Aucun Etat des lieux n'a été effectué lors de la restitution du bateau donc comment prouver notre bonne foi ??

Ont-ils le droit d'encaisser ma caution dans ce cas ci alors que nous sommes pas d'accord ?

Merci de nous aider au plus vite qu'on sache si on a un recours ou pas ?

Merci.

Joandcha

Par **Ben51**, le **12/08/2005** à **19:11**

Le problème ici va être principalement une question de preuves ...

Qui a fait le plein ? Si c'est un professionnel, peut-il confirmer que vous lui avez demandé de remettre le maximum de carburant et qu'il a bien exécuté cet ordre (si oui, faire tout de suite une attestation de témoin) ? Avez-vous un reçu ou une facture qui attesterait du montant (et donc du nombre de litres de carburant) payé ?

Autrement, peut-être avez-vous en votre possession un contrat pour cette location ? Il existe peut-être une clause réglant les modalités de tous litiges ...

Par **joandcha**, le **14/08/2005** à **15:30**

Bonjour,

Merci pour ta réponse.

Malheureusement nous avons fait le plein nous_même avec des bidons remplies de sans plomb que nous avions pris au centre commercial le matin meme.
En effet ce n'est pas la première fois que nous louons un bateau avec cette entreprise et nous savions que si nous faisions le plein au port le carburant était beaucoup plus cher.

Donc nous l'avons fait nous meme. La seule preuve que j'ai , c'est une photo. En effet lors de cette journée nous avons fait plein de photos et nous nous sommes apercu que sur une des photos on voit deux personnes avec le bidon dans les mains en train de remplir le réservoir.

Mais bon est ce que ca marche ? j'en suis pas certaine !

Mais est ce que le fait qu'il n'y ait pas eu d'etat des lieux ne peut pas être en notre faveur ? Surtout que comme convenu avec eux nous avons laissé les clés sur le réservoir toute la nuit donc étant donné que nous avons rempli le réservoir et que eux nous soutiennent que non, nous avons pensé qu'il est surment possible que quelqu'un soit venu siffonner le carburant pendant la nuit !!

Aider moi car il n'est pas question qu'on paye autant alors que nous sommes de bonne foi.

Merci

Joandcha

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés